



Municipalité

Piscine de Bellerive et rives du lac

Réponse au postulat de M. David Raedler, « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc, « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien »

Rapport-préavis N° 2021 / 28

Lausanne, le 6 mai 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Depuis 1937, la réputation et l'attractivité de Bellerive-Plage résident en son emplacement, ses zones de détente et de sports, ses bassins, plongeoir et pataugeoires et son accès direct au lac. Pièce maîtresse des établissements de bains lausannois de plein air, Bellerive-Plage en près de 85 ans d'histoire et après avoir vu des générations de Lausannoises et de Lausannois s'y délasser et découvrir les joies et les bienfaits de la natation demeure un lieu emblématique de notre ville.

Forte de tarifs d'entrée très attractifs et d'un très haut degré de surveillance de la baignade, Bellerive-Plage est, de mi-mai à début septembre, un lieu intergénérationnel, interculturel, sans distinction sociale, où se côtoient toutes les composantes de notre société.

En réponse à des demandes de M. Raedler de redéfinir l'exploitation de la piscine et l'accès du quai de Bellerive, la Municipalité n'entend pas modifier le mode d'exploitation actuel de Bellerive-Plage.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. David Raedler et consorts « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous », déposé le 9 avril 2019 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 mai 2019. Elle répond aussi à la pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts intitulée « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien », déposée le 19 septembre 2020 et renvoyée à la Municipalité pour rapport-préavis le 27 avril 2021.

3. Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Résumé | 1 |
| 2. | Objet du rapport-préavis | 1 |
| 3. | Table des matières | 1 |
| 4. | Préambule | 2 |
| 4.1 | Bellerive-Plage | 2 |
| 4.2 | Périodes d'exploitation et horaires | 2 |
| 4.3 | Exploitation | 2 |
| 5. | Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » | 3 |
| 5.1 | Rappel du postulat | 3 |
| 5.2 | Contexte | 3 |
| 5.3 | Etudes entreprises et possibilités de réponses | 4 |
| 5.4 | Proposition de la Municipalité | 10 |
| 6. | Réponse à la pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » | 10 |
| 6.1 | Rappel de la pétition | 10 |
| 6.2 | Réponse de la Municipalité | 11 |
| 7. | Impact sur le développement durable | 11 |
| 8. | Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap | 11 |
| 9. | Aspects financiers | 11 |
| 9.1 | Incidences sur le budget d'investissement | 11 |
| 9.2 | Incidences sur le budget de fonctionnement | 11 |
| 10. | Conclusion | 11 |

4. Préambule

4.1 Bellerive-Plage

Issue d'un concours d'architecture organisé en 1934, Bellerive-Plage a été inaugurée en 1937. A la fin des années 50, faisant suite aux comblements exécutés devant Bellerive (portant la surface de cet établissement de 17'500 à 75'000 m²), un agrandissement a été décidé, comprenant un aménagement de la plage, la construction d'un nouveau bassin, l'installation d'un système de purification de l'eau en circuit fermé et la création d'une aile nouvelle abritant des vestiaires supplémentaires (connue sous le nom de « partie 64 », car achevée l'année de l'exposition nationale¹). En 1990, votre Conseil a accepté d'accorder un crédit de CHF 6'700'000.- pour des travaux de réfection et de modernisation de la partie datant des années 1930². Puis, en 2009, il a octroyé un montant de CHF 3'200'000.-, destiné à la construction d'une centrale de production d'eau glacée en faveur des bâtiments administratifs du complexe immobilier Grand'Rive Parc et la valorisation des rejets thermiques pour le chauffage de l'eau de la piscine de Bellerive³. En 2010, le rapport-préavis N° 2009/67 « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard »⁴ a présenté la plus importante campagne de travaux sur le site de la piscine depuis les années 1960. Réalisés entre 2010 et 2015, ces travaux, d'une valeur de CHF 16'600'000.-, ont rendu à Bellerive-Plage son lustre d'antan, tout en répondant aux attentes de ses utilisateurs. En novembre 2013, le préavis N° 2012/43 répondait à un postulat portant sur la restauration à Bellerive-Plage, ainsi que sur l'opportunité ou non de créer une entrée supplémentaire⁵. Il sollicitait également un crédit complémentaire de CHF 340'000.- pour couvrir le solde des coûts des travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2009/43 du 12 août 2009⁶. Enfin, en mai 2019, votre Conseil allouait un crédit d'ouvrage de CHF 1'000'000.- pour la rénovation du bassin « nageurs » et de la fosse de plongeon⁷.

4.2 Périodes d'exploitation et horaires

En dehors de la situation exceptionnelle vécue en 2020 en raison de la pandémie, Bellerive-Plage est exploitée en moyenne 114 jours par an, de la mi-mai à début septembre. Durant cette période, elle est ouverte de 9h30 à 20h30. Cependant, s'agissant d'une piscine de plein air, l'heure de fermeture peut être avancée ou retardée, selon les conditions météorologiques.

En 2017, à la suite de demandes répétées de la clientèle et à titre d'essai, la période d'exploitation a été étendue de deux semaines après la fin des vacances scolaires d'été. Au vu du succès rencontré, l'essai a été renouvelé en 2018 et depuis 2019 la période d'exploitation de Bellerive-Plage, mais aussi du Parc de Montchoisi, s'étend systématiquement jusqu'à début septembre.

4.3 Exploitation

Bellerive-Plage occupe une surface de plus de 7.5 hectares et comprend un bassin « nageurs » (8 lignes de nage sur 50 m) bordé d'une fosse de plongeon (avec plongeon de 10 m), un bassin « non-nageurs », des installations techniques (pompes et filtration d'eau, électricité, etc.), deux pataugeoires, une pelouse (comprenant une quarantaines d'arbres), divers vestiaires (abrités dans un bâtiment de plus de 100 m de long sur deux étages), sanitaires et douches, ainsi que des escaliers, des couloirs, un hall d'entrée. Quant à la plage, elle s'étend sur plus de 350 m. Tout cela doit être nettoyé, entretenu et surveillé quotidiennement.

Certaines opérations de nettoyage et d'entretien sont effectuées dès la fermeture au public ; d'autres, la majorité, doivent être entreprises le matin avant l'ouverture. Ainsi, dès 7h, sous la direction du chef

¹ Pour un historique détaillé de Bellerive-Plage, voir le préavis N° 2, du 17 janvier 1990, « Bellerive-Plage. Réfection des bâtiments et modernisation des installations », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1990, tome I, pp. 836-858.

² Préavis N° 2, du 17 janvier 1990, « Bellerive-Plage. Réfection des bâtiments et modernisation des installations », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1990, tome I, pp. 836-858.

³ Préavis N° 2009/43, du 12 août 2009, « Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive. Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance. BCC 2009-2010, tome I, pp. 251-260.

⁴ BCC 2009-2010, tome II, pp. 460-485.

⁵ Préavis N° 2012/43, du 27 septembre 2012, « Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. », BCC 2013-2014, tome I, pp. 613-630.

⁶ Cf. Note n° 3.

⁷ Préavis N° 2019/05, du 14 février 2019, « Bellerive-Plage. Rénovation du bassin « nageurs » et de la fosse de plongeon. Demande de crédit d'ouvrage. », BCC à paraître.

d'exploitation, le personnel d'une entreprise de nettoyage procède à l'entretien et au nettoyage des vestiaires, des sanitaires et des douches, escaliers, couloirs et hall d'entrée. Deux garde-bains s'occupent du nettoyage des bassins (robots) et de la conformité de l'eau selon les normes OPBD⁸, un employé d'exploitation vérifie le matériel proposé à la location (chaises longues, tennis de table, etc.) et une lingère s'occupe du nettoyage des équipements du personnel, des linges mis en location et des vêtements/linges trouvés.

Ces personnes sont rejointes, dès 8h30, par deux caissières (décompte des caisses, chargement des automates, préparation des fonds de caisse, etc.), puis par un agent d'accueil et de sécurité (mise en place de la zone d'accueil à l'entrée principale, installation des barrières et des tentes).

Enfin, juste avant l'ouverture au public, à 9h30, quatre gardes-bains et un deuxième employé d'exploitation (location) complètent les équipes présentes.

Dès l'ouverture au public, l'accent est mis sur la sécurité des personnes, sans oublier le contrôle et le maintien des mesures d'hygiène et de qualité de l'eau de baignade. Ainsi, ce ne sont pas moins de 18 gardes-bains⁹ qui se relaient durant la journée pour assurer la sécurité des bassins, des pataugeoires et de la baignade dans le lac (huit pour les surfaces d'eau « terrestres » et 10 pour la surveillance du lac et du parc aquatique).

Si les conditions météorologiques le permettent (30°C à 18h), la fermeture est repoussée à 21h. Dans ce cas, le personnel déjà sur place prolonge sa journée de travail de 1h30.

Quant aux contrôles de la qualité de l'eau, ils sont effectués plusieurs fois par jour, d'autant plus si l'affluence est importante.

Au total, en prenant en compte les relèves, ce ne sont pas moins de 35 collaborateur-trice-s qui sont présent-e-s quotidiennement sur le site de Bellerive-Plage et qui permettent son exploitation.

5. Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous »

5.1 Rappel du postulat

Par son postulat déposé le 9 avril 2019 et renvoyé pour étude et rapport le 7 mai 2019, M. Raedler invite la Municipalité à :

- étudier l'opportunité de libérer toute l'année le cheminement passant de la plage publique de Bellerive au Quai du Vent-Blanc. Ce faisant *la Municipalité* est également invitée à étudier la possibilité de créer (i) une entrée sud-ouest à la piscine de Bellerive ou (ii) rendre gratuit l'accès à la piscine de Bellerive, sur le modèle du Marzilbad de Berne¹⁰.

5.2 Contexte

Lors de leur ouverture au public, le 10 juillet 1937, le bassin « nageurs » et le plongeur de la piscine de Bellerive sont littéralement dans le lac. Les bâtiments (rotonde, vestiaires) ont été réalisés sur le rivage d'origine. Une pelouse et un nouveau rivage d'une surface de 17'500 m² ont été pris sur le lac. Les bâtiments forment la limite nord de l'ensemble, le lac celle sud. A l'est, en direction d'Ouchy, par comblement du lac, une esplanade est en cours de finition. Dans les années 1940, une fois achevée, elle accueillera à son extrémité, surplombant le lac, un jet d'eau (aujourd'hui, l'esplanade sert de toit à des vestiaires et des douches, à des locaux pour la location de divers articles de plage, ainsi qu'à un espace loué à un club de plongée). A l'ouest, un mur ajouré fixe les limites de Bellerive-Plage. Par gros temps, les vagues passent largement au-dessus des murs de soutènement du bassin et du plongeur, murs qui servent également de chemin d'accès.

⁸ La qualité de l'eau de baignade est déterminée dans l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et de l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public (OPBD). RS 817.022.11.

⁹ Pour assurer la présence quotidienne de ces 18 gardes-bains, il est nécessaire d'engager 22 personnes (auxiliaires saisonniers).

¹⁰ Située sur les bords de l'Aar, en contrebas du Palais fédéral, dans le quartier Marzili, cette piscine offre un bassin « nageurs » de 50 m (huit couloirs), un plongeur (3+1 m), un bassin de 25 m pour les non-nageurs, une pataugeoire, un couloir reliant l'Aar à une zone naturelle (Bueberseeli), une zone naturiste fermée réservée uniquement aux femmes, 10'000 m² de surfaces herbeuses, casiers, zone de change et un restaurant. L'entrée à la piscine du Marzili est gratuite. La nage dans l'Aar n'est pas surveillée. On relèvera que la nuit l'ensemble de la zone est fermée. Cependant, si vous accostez depuis l'Aar, vous pouvez traverser la piscine et sortir au niveau de l'entrée principale (tourniquet permettant la sortie pas l'entrée).

Ce sont les comblements nécessaires à l'accueil de l'exposition nationale de 1964 qui créent la piscine telle que nous la connaissons aujourd'hui avec à son extrémité sud, bordant le lac, le quai de Bellerive. Les comblements ne se limitent pas à Bellerive. A l'est, ils permettent la création de la place Bellerive, des infrastructures de la CGN, du quai du Vent-Blanc et permettent un réaménagement d'Ouchy. A l'ouest, sont créés, entre autres, la plage actuelle des bains publics et le port de Vidy.

De septembre à mai, le quai de Bellerive et les surfaces herbeuses à l'ouest des bassins de la piscine sont accessibles à toutes et tous. Un système de barrières amovibles permet de fermer ces surfaces durant la période d'exploitation. De mi-mai à début septembre, les clients de Bellerive-Plage peuvent profiter de la plage, de se baigner dans le lac ou, pour les jeunes dès six ans, profiter du parc aquatique. Comme indiqué au chapitre 4.3, l'ensemble de la zone lacustre de Bellerive-Plage est surveillée durant l'exploitation de la piscine ; ce qui n'est pas le cas aux bains publics et au quai du Vent-Blanc.

5.3 Etudes entreprises et possibilités de réponses

Présenter à votre Conseil une réponse aux demandes du postulat de M. Raedler qui satisfasse le plus grand nombre a nécessité de développer plusieurs modèles d'exploitation, détaillés ci-après. Réalisables plus ou moins facilement, ils présentent tous des avantages et des inconvénients dans leur mise en œuvre, que ce soit au niveau financier, de personnel ou d'accès permanent au quai de Bellerive. Enfin, ils incorporent tous une surveillance des baigneurs au meilleur niveau, comme c'est actuellement le cas.

La base de calcul pour le budget de fonctionnement de chaque modèle est le budget de fonctionnement 2021 de Bellerive-Plage. Il importe de rappeler ici que, quel que soit le modèle retenu, l'exploitation d'une piscine est largement déficitaire. Cela s'explique par la nécessité de disposer d'un personnel nombreux et spécialisé (donc une masse salariale importante), mais aussi, c'est un aspect fréquemment oublié, par d'importants frais liés aux fluides énergétiques et au traitement de l'eau (maintien des normes légales en matière de qualité de l'eau de piscine). Ces charges ne peuvent être que partiellement reportées sur le prix d'entrée, si celui-ci veut être accessible au plus grand nombre.

5.3.1 Modèle 1 « Bellerive-Plage aujourd'hui »

| | | | | |
|--------------------------------------|---|--|--|---|
| Résumé du modèle | L'exploitation de Bellerive-Plage telle qu'elle se fait actuellement permet d'offrir à la clientèle, pour un prix d'entrée raisonnable, y compris pour les familles, un vaste choix d'activités sportives, ludiques ou de détente, dans un cadre sécurisé, tant au niveau de la baignade que de l'hygiène de l'eau et de celle des installations et des surfaces vertes. | | | |
| Personnel nécessaire | <p>Outre le personnel fixe dédié à Bellerive-Plage (3.4 EPT), qui assure son exploitation durant la période estivale, mais également son entretien le reste de l'année, le modèle d'exploitation actuel nécessite le recrutement de personnel auxiliaire saisonnier et l'apport de personnel d'entreprises spécialisées dans le domaine du nettoyage et de la sécurité, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hôtesse de caisse : 5 personnes, dont une à 90% et quatre à 100% ; • location : 3 personnes à 100% ; • accueil / sécurité : 2 personnes à 50% ; • entretien / nettoyage : 2 personnes à 50% ; • garde-bains : 22 personnes à 100% ; • société de sécurité : 1 agent à 50% ; • société de nettoyage : 5 nettoyeurs à 30%. | | | |
| Aspects financiers | Charges | | Produits | |
| | Salaires Impression et fournitures Achats matériel, machines Frais énergie Marchandises, carburants, etc. Travaux et nettoyage Entretien d'installations Location machines et matériel Indemnités Prestations de tiers Impôts et taxes Amortissements Imputation des intérêts | CHF 1'095'900.- CHF 1'800.- CHF 55'000.- CHF 210'700.- CHF 140'000.- CHF 89'700.- CHF 47'500.- CHF 3'300.- CHF 7'000.- CHF 34'400.- CHF 19'900.- CHF 900'000.- CHF 377'300.- | Loyers divers non TVA ¹¹ Loyers divers soumis TVA ¹² Entrées écoles privées Entrées et abonnements Ventes diverses Locations cabines, casiers, etc. | CHF 59'000.- CHF 6'200.- CHF 11'500.- CHF 675'500.- CHF 4'400.- CHF 24'600.- |
| | Total | CHF 2'982'500.- | Total | CHF 781'200.- |
| | | Différence | | -CHF 2'201'300.- |
| Avantages et inconvénients du modèle | Avantages | | Inconvénients | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • important site de loisirs, de sports et de détente avec accès au lac, disposant d'une importante surface verte et arborisée dans un site délimité et surveillé ; • prix d'entrée attractif, y compris pour les familles ; possibilités d'abonnements ; • contrôle du flux des personnes, permettant une anticipation des besoins en matière de surveillance des baignades, de sécurité et d'hygiène (locaux, vestiaires, bassins) ; • niveau très élevé de surveillance des zones de baignade ; • niveau élevé de surveillance des bâtiments et des locaux (prévention des vols) ; • maîtrise du nettoyage des surfaces, ainsi que de la plage, ainsi que du tri des déchets ; • évite l'accès et l'usage de véhicules (vélos, trottinettes, etc.) ; • évite l'accès des chiens et autres animaux de compagnie ; • s'inscrit dans le respect du concept historique d'exploitation des lieux ; • valorise l'attrait touristique et l'image de Lausanne en tant que destination de détente et de sports ; • perception de recettes en lien avec les entrées et la vente d'abonnement. | | <ul style="list-style-type: none"> • ne permet pas un accès permanent au lac et à ses rives de la mi-mai à début septembre ; • coûts d'exploitation importants ; • nécessite d'importants effectifs pour la surveillance des bassins et du lac. | |

¹¹ Loyers perçus des locataires : restaurant, club de rugby, de pétanque et de tir à l'arc.

¹² Redevance pour antenne de communication mobile.

5.3.2 Modèle 2 « Uniquement une piscine »

| | | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------|--|------------------|
| Résumé du modèle | <p>Concentrée sur ses bassins, son plongeur, ses pataugeoires, mais aussi sur son solarium et ses espaces verts, Bellerive est une piscine de plein air qui offre un large panel d'activités dans un cadre qui permet la détente, tout en assurant sécurité et hygiène.</p> <p>Le quai de Bellerive et sa plage ne sont plus accessibles depuis la piscine et ne sont plus surveillés. Toutefois, ils constituent avec le quai du Vent-Blanc et les bains publics une zone ininterrompue de promenade, de loisirs et de baignade.</p> <p>Les prix d'entrée de la piscine de Bellerive prennent en compte les modifications de l'offre.</p> | | | |
| Personnel nécessaire | <p>Par rapport au modèle d'exploitation actuel de Bellerive-Plage, une conversion du site en « uniquement » une piscine aurait pour seul effet, au niveau du personnel, la suppression de l'engagement du personnel auxiliaire saisonnier nécessaire à la surveillance de la baignade dans le lac et du parc aquatique.</p> <p>Ce modèle nécessiterait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hôtesse de caisse : 5 personnes, dont une à 90% et quatre à 100% ; • location : 3 personnes à 100% ; • accueil / sécurité : 2 personnes à 50% ; • entretien / nettoyage : 2 personnes à 50% ; • gardes-bains : 10 personnes à 100% ; • société de sécurité : 1 agent à 50% ; • société de nettoyage : 5 nettoyeurs à 30%. | | | |
| Aspects financiers | Charges | | Produits | |
| | Salaires personnel CHF 773'100.- Impression et fournitures CHF 1'800.- Achats matériel, machines CHF 55'000.- Frais énergie CHF 210'700.- Marchandises, carburants, etc. CHF 140'000.- Travaux et nettoyage CHF 89'700.- Entretien d'installations CHF 47'500.- Location machines et matériel CHF 3'300.- Indemnités CHF 7'000.- Prestations de tiers CHF 34'400.- Impôts et taxes CHF 19'900.- Amortissements CHF 900'000.- Imputation des intérêts CHF 377'300.- | | Loyers divers non TVA CHF 59'000.- Loyers divers soumis TVA CHF 6'200.- Entrées écoles privées CHF 11'500.- Entrées et abonnements* CHF 506'000.- Ventes diverses CHF 3'300.- Locations cabines, casiers, etc. CHF 18'000.- | |
| | Total | CHF 2'659'700.- | Total | CHF 604'000.- |
| | | Différence | | -CHF 2'055'700.- |
| Avantages et inconvénients du modèle | Avantages | | Inconvénients | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • permet un accès permanent au lac et à ses rives tout au long de l'année ; • très grande piscine de plein air, disposant d'une importante surface verte et arborisée, dans un site délimité et surveillé ; • offre d'importantes zones de détente et de pratiques sportives ; • prix d'entrée attractif, y compris pour les familles ; possibilités d'abonnements ; • contrôle du flux des personnes, permettant une anticipation des besoins en matière de surveillance des bains, de sécurité et d'hygiène (locaux, vestiaires, bassins) ; • niveau élevé de surveillance des bâtiments et des locaux (prévention des vols) ; • niveau très élevé de surveillance des zones de baignade ; • maîtrise du nettoyage des surfaces, ainsi que de la plage, ainsi que du tri des déchets ; • évite l'accès des chiens et autres animaux de compagnie ; • perception de recettes en lien avec les entrées et la vente d'abonnement. | | <ul style="list-style-type: none"> • suppression de la surveillance du lac ; • suppression du parc aquatique ; • passage de véhicules le long du quai de Bellerive ; • présence de chiens le long du quai de Bellerive ; • ne permet pas le nettoyage quotidien et l'entretien en cours de journée de la plage. Tâche à confier à un autre service de l'administration communale ; • barrières à l'extrémité sud (quai de Bellerive) créant un obstacle physique et visuel ; • diminution importante de l'attrait du site et, par conséquent, du nombre d'entrées ; • problèmes de voisinage entre piscine et « plagistes » (musique, grillades, etc.) ; • coûts d'exploitation importants ; • ne respecte pas le concept historique d'exploitation des lieux. | |

*Basées sur des entrées en diminution de 25% par rapport au modèle de base (budget 2021 du Service des sports). Il en va de même pour les ventes diverses et les locations (cabines, casiers, etc.).

Remarque

L'impact d'une transformation de Bellerive-Plage en uniquement une piscine sur la fréquentation des lieux serait important. En effet, de nombreux abonné-e-s de tout âge, y compris des familles avec jeunes enfants, fréquentent Bellerive pour pouvoir disposer d'un accès à une plage et au lac en toute tranquillité. Ces personnes ne viendront pas à la « Piscine de Bellerive » pour contempler un grillage. D'autres viennent pour pouvoir nager dans le lac en toute sécurité. Enfin, le parc aquatique, gratuit, est un élément attractif fort auprès des adolescent-e-s.

Au su de ces éléments, une version du modèle « Piscine de Bellerive » permettant à la clientèle d'accéder au lac et de disposer du parc aquatique tout en garantissant à tout le monde l'accès permanent au quai de Bellerive et aux rives du lac a été étudiée et vous est présentée ci-après.

5.3.3 Modèle 2bis « Uniquement une piscine »

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| Résumé du modèle | <p>Concentrée sur ses bassins, son plongeur, ses pataugeoires, mais aussi sur son solarium et ses espaces verts, Bellerive est une piscine de plein air qui offre un large panel d'activités dans un cadre qui permet la détente, tout en assurant sécurité et hygiène.</p> <p>Le quai de Bellerive et sa plage sont ouverts tout au long de l'année et constituent avec le quai du Vent-Blanc et les bains publics une zone ininterrompue de promenade, de loisirs et de baignade.</p> <p>Le quai de Bellerive et sa plage sont accessibles depuis la piscine grâce à deux portails installés dans la clôture (l'un près du quai du Vent-Blanc, l'autre près des bains publics). Du personnel contrôle les accès.</p> <p>Les jeux aquatiques sont également disponibles, ouverts à tous.</p> <p>Les tarifs d'entrée sont ceux qui prévalent actuellement.</p> | | | |
| Personnel nécessaire | <p>Cette version du modèle « Uniquement une piscine » nécessite un important renforcement du personnel : contrôle des flux aux portails, surveillance du parc aquatique et du lac¹³, nettoyage des rives du lac</p> <p>Cette version nécessiterait en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accueil / sécurité : + 3 personnes à 100% (portails) ; • gardes-bains lac et parc aquatique : +15 personnes à 100% ; • société de nettoyage : +3 nettoyeurs à 30%. | | | |
| Aspects financiers | Charges | | Produits | |
| | Salaires personnel CHF 1'171'600.- Impression et fournitures CHF 1'800.- Achats matériel, machines CHF 55'000.- Frais énergie CHF 210'700.- Marchandises, carburants, etc. CHF 140'000.- Travaux et nettoyage CHF 89'700.- Entretien d'installations CHF 50'000.- Location machines et matériel CHF 3'300.- Indemnités CHF 7'000.- Prestations de tiers CHF 34'400.- Impôts et taxes CHF 19'900.- Amortissements CHF 900'000.- Imputation des intérêts CHF 377'300.- | CHF 1'171'600.- CHF 1'800.- CHF 55'000.- CHF 210'700.- CHF 140'000.- CHF 89'700.- CHF 50'000.- CHF 3'300.- CHF 7'000.- CHF 34'400.- CHF 19'900.- CHF 900'000.- CHF 377'300.- | Loyers divers non TVA CHF 59'000.- Loyers divers soumis TVA CHF 6'200.- Entrées écoles privées CHF 11'500.- Entrées et abonnements ¹⁴ CHF 540'400.- Ventes diverses CHF 3'500.- Locations cabines, casiers, etc. CHF 19'600.- | CHF 59'000.- CHF 6'200.- CHF 11'500.- CHF 540'400.- CHF 3'500.- CHF 19'600.- |
| | Total | CHF 3'060'700.- | Total | CHF 640'200.- |
| | | Différence | | -CHF 2'420'500.- |
| Avantages et inconvénients du modèle (en plus de ceux exprimés dans le modèle initial) | Avantages | | Inconvénients | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • permet un accès à la plage et au lac ; • parc aquatique. | | <ul style="list-style-type: none"> • coûts du contrôle aux portails ; • coûts du renforcement de la surveillance du lac ; • mélange entre clientèle Bellerive et autres usagers des rives du lac ; • développement d'un système simple et fluide de passage aux portails. | |

¹³ Il est difficilement concevable d'assurer la sécurité des utilisateur-trice-s du parc aquatique et, dans le même temps, de négliger la sécurité de celles et ceux qui nagent juste à côté dudit parc aquatique. De plus, au vu de l'augmentation de la fréquentation de la plage et de la baignade dans le lac à cet endroit (gratuité et disponibilité des lieux), un renforcement du nombre de garde-bains est nécessaire.

¹⁴ Basées sur des entrées en diminution de 20% par rapport au modèle de base (budget 2021 du Service des sports). Il en va de même pour les ventes diverses et les locations (cabines, casiers, etc.).

5.3.4 Modèle 3 « Marzilibad sur les bords du Léman »

| | | | | |
|--------------------------------------|--|------------------------|--|-------------------------|
| Résumé du modèle | <p>Sur la base des périodes d'exploitation et des horaires d'ouverture actuels, le site de Bellerive-Plage est ouvert, gratuitement, au public. Comme au Marzilibad, la surveillance de la baignade est axée sur les seuls bassins, plongeoir et pataugeoires. La baignade dans le lac, le long du quai de Bellerive, comme le long du quai du Vent-Blanc, de la jetée de la Compagnie et des bains publics n'est pas surveillée. En dehors des heures d'ouverture, le site est fermé et sécurisé (fermeture du quai de Bellerive), afin d'éviter des accidents et autres « bains de minuit » dans les bassins, des déprédations et des vols dans les bâtiments. Cette fermeture facilite également les travaux de nettoyage de la plage et des surfaces le lendemain avant l'ouverture. Rappelons qu'il en va de même au Marzilibad</p> | | | |
| Personnel nécessaire | <p>La gratuité de l'accès à Bellerive-Plage et la renonciation à la surveillance de la baignade dans le lac (et, par voie de conséquence, à l'exploitation du parc aquatique) permettent de diminuer le personnel auxiliaire saisonnier nécessaire (suppression du personnel de caisse, soit 4 postes et diminution du nombre de garde-bains). Toutefois, en raison de cette même gratuité, l'affluence sera forte et nécessitera une surveillance accrue des bassins, du plongeoir et des pataugeoires.</p> <p>Pour les mêmes raisons un accent doit être mis sur la surveillance des vestiaires et un renforcement du personnel nécessaire à l'entretien du site, que ce soit avant son ouverture ou durant la journée.</p> <p>Ce modèle nécessiterait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accueil : 3 personnes à 100% ; • location : 3 personnes à 100% ; • sécurité : 4 personnes à 100% ; • entretien / nettoyage : 2 personnes à 50% ; • gardes-bains : 14 personnes à 100% ; • société de sécurité : 2 agents à 50% ; • société de nettoyage : 6 nettoyeurs à 30%. | | | |
| Aspects financiers | Charges | | Produits | |
| | Salaires | CHF 913'700.- | Loyers divers non TVA | CHF 59'000.- |
| | Impression et fournitures | CHF 1'800.- | Loyers divers soumis TVA | CHF 6'200.- |
| | Achats matériel, machines | CHF 55'000.- | Entrées écoles privées | CHF 0.- |
| | Frais énergie | CHF 210'700.- | Entrées et abonnements | CHF 0.- |
| | Marchandises, carburants, etc. | CHF 140'000.- | Ventes diverses | CHF 4'400.- |
| | Travaux et nettoyage | CHF 89'700.- | Locations cabines, casiers, etc. | CHF 24'600.- |
| | Entretien d'installations | CHF 60'000.- | | |
| | Location machines et matériel | CHF 3'300.- | | |
| | Indemnités | CHF 7'000.- | | |
| | Prestations de tiers | CHF 34'400.- | | |
| | Impôts et taxes | CHF 19'900.- | | |
| | Amortissements | CHF 900'000.- | | |
| | Imputation des intérêts | CHF 377'300.- | | |
| | Total | CHF 2'812'800.- | Total | CHF 94'200.- |
| | | | Différence | -CHF 2'718'600.- |
| Avantages et inconvénients du modèle | Avantages | | Inconvénients | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • permet un accès permanent au lac et à ses rives tout au long de l'année ; • respecte le concept historique d'exploitation des lieux ; • très forte attractivité ; • valorise l'attrait touristique et l'image de Lausanne en tant que destination de détente et de sports ; • important site de loisirs, de sports et de détente avec accès au lac, disposant d'une importante surface verte et arborisée ; • niveau élevé de surveillance des bassins, du plongeoir et des pataugeoires ; • possibilité de fermer les lieux après les heures d'ouverture. | | <ul style="list-style-type: none"> • ne permet pas le contrôle des flux de personnes (ni aucune statistique de fréquentation) ; • la fermeture du quai de Bellerive la nuit ne permet plus une traversée ininterrompue des rives du lac ; • suppression de la surveillance du lac ; • suppression du parc aquatique ; • passage de véhicules le long du quai de Bellerive ; • présence de chiens ; • ne permet pas le nettoyage quotidien et l'entretien en cours de journée de la plage. Tâche à confier à un autre service de l'administration communale ; • problèmes de coexistence entre les différents usagers ; • nécessite une surveillance accrue des zones vertes, des bâtiments, des vestiaires et des sanitaires ; • augmentation de la quantité de déchets créée et diminution de la qualité du tri des déchets ; • suppression des recettes en lien avec les entrées et les abonnements ; | |

| | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • perte de l'attractivité des abonnements (seul le Parc de Montchoisi serait concerné sur Lausanne). |
| | | |

Remarque

« Marzilibad sur les bords du Léman » est directement calqué sur ce qui prévaut à Berne. Avec, néanmoins, une différence par rapport au Marzilibad « original ». Le modèle présenté ci-dessus met l'accent sur la surveillance de la baignade et, prenant en compte une affluence plus forte en raison de l'attractivité que représente la gratuité des lieux, renforce le nombre de garde-bains affecté aux bassins, au plongeur et aux pataugeoires. Cependant, tout comme à Berne avec l'Aar, « Marzilibad sur les bords du Léman » ne prévoit pas, le long du quai de Bellerive, une surveillance du lac et de ses rives.

Celui ou celle qui se baigne dans l'Aar le fait à ses risques et périls, sans surveillance¹⁵.

Dans le cas de Bellerive et du modèle proposé, il sera nécessaire d'indiquer que la baignade se fait sans surveillance et sous la responsabilité individuelle de celles et ceux qui se baignent. L'intervention du personnel de surveillance en cas de problème sur la plage ou dans le lac dépendra des effectifs disponibles au moment donné et se fera sans le matériel particulier utilisé actuellement¹⁶.

Assurer une surveillance du quai de Bellerive, adaptée au modèle « Marzilibad » est tout à fait réalisable et permettrait également d'exploiter le parc aquatique, ainsi que le nettoyage de la plage durant la journée :

5.3.5 Modèle 3bis « Marzilibad sur les bords du Léman »

| | | | | |
|--------------------------------|--|----------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Résumé du modèle | <p>Sur la base des périodes d'exploitation et des horaires d'ouverture actuels, le site de Bellerive-Plage est ouvert, gratuitement, au public. Au vu de l'attractivité d'une telle offre, un effort particulier est mis sur la surveillance des zones de baignade : bassins, plongeur, pataugeoires et lac. Un parc aquatique est aussi mis à disposition des jeunes, sous surveillance. En dehors des heures d'ouverture, le site est fermé et sécurisé (fermeture du quai de Bellerive), afin d'éviter des accidents et autres « baignades de nuit » dans les bassins, des déprédations et des vols dans les bâtiments. Cette fermeture facilite également les travaux de nettoyage de la plage et des surfaces le lendemain avant l'ouverture. Rappelons qu'il en va de même au Marzilibad.</p> | | | |
| Personnel nécessaire | <p>Cette version du modèle « Marzilibad sur les bords du Léman » nécessite un renforcement du personnel : surveillance du parc aquatique et du lac, nettoyage des rives du lac Cette version nécessiterait en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gardes-bains lac et parc aquatique : +15 personnes à 100% ; • société de nettoyage : +2 nettoyeurs à 30% | | | |
| Aspects financiers | Charges | | Produits | |
| | Salaires | CHF 1'317'200.- | Loyers divers non TVA | CHF 59'000.- |
| | Impression et fournitures | CHF 1'800.- | Loyers divers soumis TVA | CHF 6'200.- |
| | Achats matériel, machines | CHF 55'000.- | Entrées écoles privées | CHF 0.- |
| | Frais énergie | CHF 210'700.- | Entrées et abonnements | CHF 0.- |
| Marchandises, carburants, etc. | CHF 140'000.- | Ventes diverses | CHF 4'400.- | |
| Travaux et nettoyage | CHF 89'700.- | Locations cabines, casiers, etc. | CHF 24'600.- | |
| Entretien d'installations | CHF 63'000.- | | | |
| Location machines et matériel | CHF 3'300.- | | | |
| Indemnités | CHF 7'000.- | | | |
| Prestations de tiers | CHF 34'400.- | | | |
| Impôts et taxes | CHF 19'900.- | | | |
| Amortissements | CHF 900'000.- | | | |
| Imputation des intérêts | CHF 377'300.- | | | |
| | Total | CHF 3'219'300.- | Total | CHF 94'200.- |
| | | | Différence | -CHF 3'125'100.- |
| | Avantages | | Inconvénients | |

¹⁵ Selon les statistiques de la Société suisse de sauvetage (SSS) pour 2019 (dernière année publiée), les noyades en rivières représentent 47% du total des noyades enregistrées en Suisse (49% l'étant en lac et 2% en piscine).

¹⁶ Actuellement, les garde-bains affectés à la surveillance du lac dispose d'un bateau, d'un kayak et de planches de sauvetage.

| | | |
|---|--|---|
| <p>Avantages et inconvénients du modèle (en plus de ceux exprimés dans le modèle initial)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • permet la surveillance de l'ensemble des sites de baignade (bassins, plongeur, pataugeoires, lac) ; • parc aquatique ; • augmente l'attractivité du site et la valeur de son image ; • permet un nettoyage de la plage durant la journée. | <ul style="list-style-type: none"> • forte augmentation des coûts d'exploitation sans aucune compensation. |
|---|--|---|

5.4 Proposition de la Municipalité

En créant des zones de baignade naturelles à la Jetée de la Compagnie et dans le Vieux-Port d'Ouchy¹⁷, venant en complément de celle des bains publics, la Municipalité a répondu aux attentes de celles et ceux désireux·ses de profiter d'une baignade lacustre sans contrainte. Elle a aussi aménagé l'avenue de Rhodanie, le long de Bellerive-Plage, en une importante zone de mobilité douce (permettant la cohabitation entre piéton-ne-s et adeptes du vélo, des rollers, de la trottinette et autres moyens de locomotion doux), permettant ainsi un contournement doux des lieux durant les quatre mois d'exploitation de la piscine.

En ajoutant le quai de Bellerive aux zones de baignade naturelles existantes et en transformant Bellerive-Plage en un « Marzilbad sur les bords du Léman », si elle satisfait certain-e-s, elle va immanquablement priver d'un lieu de calme et de détente une part appréciable de celles et ceux qui se rendent à Bellerive-Plage. La majorité des aîné-e-s client-e-s de Bellerive-Plage, mais aussi de nombreuses familles avec de jeunes enfants, apprécient (et recherchent) de pouvoir profiter en toute quiétude des rives du lac, loin de la cohue qui prévaut à la belle saison sur les autres plages.

Bellerive-Plage dans sa forme actuelle, en proposant durant sa période d'exploitation un accès fermé/protégé et surveillé au lac et à ses rives, répond aux attentes de nombreux Lausannoises et Lausannois, de toutes générations et est complémentaire de l'offre existante en matière de zones de baignade le long des rives lausannoises du Léman. C'est pourquoi, la Municipalité décide de maintenir l'exploitation de Bellerive-Plage dans sa forme actuelle.

Quant à l'interruption du cheminement le long des rives du lac due à l'exploitation de Bellerive-Plage, dont M. Raedler s'émeut dans la partie introductive de son postulat, la Municipalité estime qu'elle ne va pas à l'encontre des dispositions de l'article 3, alinéa 2, lettre c de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)¹⁸, en maintenant la forme actuelle d'exploitation de la piscine ; la durée de la fermeture du quai de Bellerive étant inférieure à quatre mois et l'usage qui en fait durant cette période étant au profit de la population.

6. Réponse à la pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien »

6.1 Rappel de la pétition

Dans sa pétition intitulée « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien », accompagnée de 299 signatures, déposée le 6 octobre 2020 et renvoyée à la Commission permanente des pétitions, M. Bertrand Dumusc, craignant pour la quiétude et la sécurité de Bellerive-Plage, s'oppose à une transformation des lieux qui entraînerait, soit une séparation complète et permanente entre la piscine et la plage, soit une ouverture complète et gratuite.

A la suite de l'audition du pétitionnaire et du directeur des sports et de la cohésion sociale, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 27 avril 2021, de suivre les recommandations de la Commission permanente des pétitions et de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

¹⁷ Préavis N° 2019/53, du 19 décembre 2019, « Etudes et créations de zones de baignade naturelles sur les rives du lac. », BCC à paraître.

¹⁸ « ²Le paysage doit être préservé. Il convient notamment : c. de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci ; » RS 700, état au 1^{er} janvier 2019.

6.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité est convaincue que le modèle d'exploitation actuel de Bellerive-Plage répond aux attentes, non seulement du pétitionnaire et des cosignataires de la pétition, mais aussi de la population. Bellerive-Plage est complémentaire de l'offre existante en zones de baignade naturelles. Elle permet à celles et ceux qui le désirent de bénéficier d'un lieu de détente et de pratiques sportives sans la cohue qui caractérise les plages lausannoises durant la belle saison. C'est pourquoi, comme annoncé au chapitre 5.4, elle entend maintenir le modèle historique d'exploitation des lieux.

7. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis s'inscrit pleinement dans la dimension de cohésion sociale du développement durable. En effet, la solution développée, même si elle ne répond pas aux demandes formulées dans le postulat de M. Raedler, est multigénérationnelle et s'adresse au plus grand nombre en offrant durant la saison estivale un lieu de rencontres, de détente et de pratique sportive dans un cadre sécurisé.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

9. Aspects financiers

9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

La réponse au postulat de M. Raedler correspondant à la situation budgétaire du Service des sports prévalant actuellement pour la gestion de Bellerive-Plage ; ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

10. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021 / 28 de la Municipalité du 6 mai 2021 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Raedler, déposé le 9 avril 2019, « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Bertrand Dumusc, déposée le 6 octobre 2020, « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter